



INTERCO
S'ENGAGER POUR CHACUN
AGIR POUR TOUS



ÉLECTIONS PROfessionnelles 2022

CAP N°7 CORPS DE COMMANDEMENT DU PERSONNEL DE SURVEILLANCE DE L'ADMINISTRATION PÉNITENTIAIRE



- **POUR UN SYNDICALISME ÉTHIQUE INDÉPENDANT, PRAGMATIQUE ET CONSTRUCTIF**
- **POUR LA MEILLEURE ALTERNATIVE EN VOTANT POUR UNE ORGANISATION AFFILIÉE AU 1^{ER} SYNDICAT DE FRANCE**
- **POUR UN CORPS DE COMMANDEMENT NON SACRIFIÉ !**
- **POUR RESTER AU SERVICE D'UN CORPS DE COMMANDEMENT MOTEUR ET EN ÉTANT FORCE DE PROPOSITIONS CRÉDIBLES**



PÉNITENTIAIRE

ENSEMBLE AGISSONS ! VOTEZ ET FAITES VOTER CFDT PÉNITENTIAIRE

- Faisons avancer les nouvelles lignes directrices de gestion des CAP et l'évolution de leurs attributions en confirmant notre légitimité dans ce domaine auprès de l'administration !
- Cette instance consultative a compétence en matière de mobilité, des recours en notation, des conseils de discipline...
- Nos personnels du corps de commandement peuvent continuer à faire confiance à la CFDT Pénitentiaire pour une défense optimale de leurs dossiers.
- Aussi ne peut-on se réjouir complètement des avancées statutaires obtenues ! La réforme de la chaîne de commandement en est le parfait exemple. La réforme statutaire n'a pas été à la hauteur des attentes des officiers de par leur implication et leur disponibilité.





CE QUE VEUT LA CFDT



GROS PLAN SUR LES PROBLÉMATIQUES

- Les avancées statutaires obtenues pour le corps de commandement n'ont pas forcément été à la hauteur des attentes des officiers alors qu'ils sont, de fait, un maillon indispensable de notre institution.
- La réforme n'a pas forcément valorisé tous les parcours professionnels. Cette réforme des officiers a tiré certains personnels vers le haut et en cela, c'est honorable !
- Mais celle-ci a néanmoins « bloqué » l'évolution naturelle des lieutenants capitaines à l'accès, par exemple, aux responsabilités en grandes structures (chef de détention ou adjoint) et petites structures (CMA ou adjoint) qui seront désormais réservées aux CSP, créés par cette réforme.
- Cette dernière a donc le désavantage de « figer » les postes, donnant aux officiers des possibilités de mutation réduite, puisqu'il y a aujourd'hui un goulot d'étranglement dans la totalité des postes proposés.
- Le résultat de celle-ci est aussi, avec la multiplication du nombre d'officiers, un **nivellement vers le bas**. Les capitaines sont foison en détention et deviennent de simples exécutants.
- **Que dire de ceux nommés sur place, d'autres mutés sous peine de perdre le bénéfice du grade ?** Devenir commandant devient de plus en plus compliqué avec en prime une liste de postes profilés réduits à une peau de chagrin ! Bref, des disparités qui créent des dissensions dans le corps que l'on aurait souhaité éviter !
- La fin de la période transitoire de cette réforme verrouillera (pour longtemps ?) le nombre de postes proposés aux examens professionnels (CSP) en tout cas les rendra moins accessibles par leur nombre.
- Enfin, la nouvelle mouture des CAP a clairement montré de nombreux dysfonctionnements, avec des résultats en attente interminablement, alors qu'auparavant les agents pouvaient les avoir le jour même, des décisions revues suite à des erreurs signalées par les OS, une opacité suspecte...

QUEL SYNDICALISME SOUHAITEZ-VOUS ?



AU-DELÀ DE CE CONSTAT, LE SYNDICAT INTERCO CFDT PÉNITENTIAIRE EST AUSSI FORCE DE PROPOSITIONS ET RÉCLAME :

- Le passage de l'ensemble du corps de commandement en catégorie A, car tous les postes sont essentiels dans le bon fonctionnement de notre administration et exige un niveau d'expertise et de responsabilité très importants.
- À tout le moins engager une réflexion sur les métiers afin que personne ne se sente lésé !
- Le passage de tout le corps d'encadrement en catégorie B (surveillants et majors).
- La restauration des CAP ancienne mouture, pour une meilleure gestion et transparence. Nouvelle CAP : nouveaux critères d'avancement avec capitalisation par points.
- Un logement proposé à tous et en cas de refus, l'octroi d'une prime locative. Le logement ne doit pas être lié uniquement à l'astreinte ou à la fonction de responsable d'un secteur d'hébergement.
- Le 1/5^e ramené à 25 ans et non 27 ans avec un re-calcul au cas par cas, au prorata des années

DU 1^{ER} AU 8 DÉCEMBRE 2022

VOTEZ CFDT !

DU 1^{ER} AU 8 DÉCEMBRE 2022

JE VOTE ET JE FAIS VOTER CFDT



LA CFDT REVENDIQUE AUSSI...

effectuées, sans obligation de faire la totalité des annuités.

- Une IFO revalorisée et une IFO modulée revalorisée et transparente.
- Possibilité et proposition systématique aux officiers de récupérer ou se faire payer au choix les heures supplémentaires ou les permanences.
- Assermentation pour tous.
- Assermentation de second niveau avec la création des OPENJ (Officier Pénitentiaire Judiciaire) assermenté pour engager des procédures directement et enregistrer les plaintes.
- Rétablir la cohérence des grades dans les services.
- Carnet individuel de formation à systématiser.
- Port du tee-shirt autorisé en métropole et mis en dotation.
- Uniformiser le télétravail pour les services le permettant.

QUEL SYNDICALISME SOUHAITEZ-VOUS ?



- CTAP spécifique au corps de commandement.
- Intégration des primes et des indemnités dans le calcul de la retraite.
- Vraie reconnaissance de la pénibilité et réforme des retraites une vigilance absolue !
- Mise en place de passerelles vers d'autres administrations.
- Valorisation des postes spécialisés (formation, renseignement pénitentiaire, etc...) et nouvelles missions des responsables ATF.
- Soutien administratif pour les tâches de secrétariat, de saisie, de rédaction des nouveaux contrats et pour aider globalement les officiers qui doivent retrouver leur cœur de métier au sein de la détention.

C'EST DRÔLEMENT CALME
DANS LES SERVICES
EN CE MOMENT !...



DU 1^{ER} AU 8 DÉCEMBRE 2022

VOTEZ CFDT !

DU 1^{ER} AU 8 DÉCEMBRE 2022

JE VOTE ET JE FAIS VOTER CFDT



Du 1^{er} au 8 décembre 2022

Les élections professionnelles seront décisives et essentielles

- Le syndicat Interco CFDT Pénitentiaire milite pour la défense, l'amélioration des conditions de travail et une véritable reconnaissance du corps de commandement

Pourquoi voter pour le syndicat Interco CFDT Pénitentiaire ?

- Votez pour un syndicalisme au plus proche de vos préoccupations et donnez-lui les moyens d'agir.
- Notre syndicat est affilié à la CFDT (Confédération Française démocratique du travail) depuis juillet 2014, 1^{er} syndicat de France. Les valeurs de la CFDT rejoignent celles de la CFDT pénitentiaire, notamment dans son ambition affichée d'un syndicalisme constructif : «proposer, négocier, mobiliser».
- Ce nouveau syndicat reste toujours fondé sur la défense des intérêts matériels et moraux des personnels, mais avec une déontologie différente des autres organisations existantes, constituée des valeurs de dialogue, de service public, de responsabilité et d'analyse globale des problématiques.

Voter CFDT Pénitentiaire

C'est voter pour un syndicat qui vous place au cœur de ses préoccupations et revendications

- En vous écoutant,
- En étant force de propositions,
- En défendant vos droits et vos intérêts,
- En alertant l'administration de vos difficultés.

- Le 8 décembre 2022, soutenez le projet de la CFDT et du Syndicat Interco CFDT Pénitentiaire au bénéfice de TOUS les Personnels de Justice.
- La CFDT et le syndicat Interco CFDT Pénitentiaire continueront à vous représenter au sein des nouvelles instances de dialogue social à compter du 01er janvier 2023
- En effet, le scrutin sera marqué par la mise en place de la nouvelle cartographie.
- Exit les CT et les CHSCT**, ces comités vont être remplacés par des comités sociaux d'Administration (**CSA**) dont une formation spécialisée en matière de santé, sécurité et des conditions de travail (déterminée en fonction des effectifs). Le CSA, nouvelle instance unique de dialogue dans la fonction publique d'État, aura à aborder de nombreux sujets notamment : le fonctionnement et l'organisation des services / l'accessibilité des services et la qualité des services rendus / l'égalité professionnelle / la protection de la santé, l'hygiène et la sécurité des agents / les orientations stratégiques sur les politiques de ressources humaines / les lignes directrices de gestion (LDG) en matière de mutation, de mobilité, de promotion interne et de valorisation des parcours professionnels.
- Des Commissions Administratives Paritaires (CAP) recentrées sur l'examen des situations individuelles défavorables aux agents (refus de titularisation, licenciement, refus de temps partiel, de formation). Les CAP sont constituées par catégorie hiérarchique A, B et C, et non plus par corps de fonctionnaires sauf pour le corps de commandement, le CEA et les CPIP.
- La CCP (Commission Consultative Paritaire) seule commission désormais pour l'ensemble des agents contractuels.
- Des instances de l'action sociale qui traitent du logement, de la restauration, des aides financières... alors même que le pouvoir d'achat reste un sujet crucial.

**VOTEZ CFDT AU CSA MINISTÉRIEL
ET AUX CSA RÉGIONAUX
POUR LES CANDIDATS CFDT
ET CFDT PÉNITENTIAIRE**